

**ARRÊTÉ**  
**de réglementation temporaire de la circulation**  
**à l'occasion de travaux de raccordement électrique route d'Ossau – RD 35 - à IGON**

Le Maire de la Commune d'IGON

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1312.2, L2212-2 et suivants,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
Vu la demande d'arrêté de circulation temporaire en date du 21 février 2023 formulée par Monsieur CACHAU Clément, représentant la société SARL DESPAGNET située à Arros de Nay Route de Pau, relative à des travaux de raccordement électrique route d'Ossau – RD 35 - à IGON,  
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation des travaux, la sécurité et l'hygiène publiques, de réglementer la circulation et le stationnement ;

**A R R Ê T É**

- Article 1<sup>er</sup>** : Du 13 mars 2023 au 16 mars 2023, de 8h00 à 18h00, l'entreprise SARL DESPAGNET est autorisée à effectuer les travaux de raccordement électrique route d'Ossau – RD 35 - à IGON.
- Article 2<sup>ème</sup>** : La circulation sur la route d'Ossau se fera par alternance par feux tricolores. Le stationnement sera interdit à tous véhicules et poids lourds sauf véhicules de secours.
- Article 3<sup>ème</sup>** : Aucun dépassement ne sera autorisé sur la route d'Ossau sur l'emprise des travaux.
- Article 4<sup>ème</sup>** : La fourniture, la pose et la maintenance de cette signalisation seront sous la responsabilité du pétitionnaire, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 5<sup>ème</sup>** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 6<sup>ème</sup>** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Nay
  - Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers du Pays de Nay
  - Service des déchets à la Communauté des Communes de Pays de Nay à Bénéjacq
  - Monsieur Clément CACHAU représentant la SARL DESPAGNET à ARROS DE NAY.

Fait à IGON, le 21 février 2023

Marc LABAT  
Maire d'IGON

